



## Municipalité Saint-Ignace-de-Loyola

### AVIS PUBLIC

**Est par les présentes donné par la soussignée**

Qu'il y aura une session extraordinaire du Conseil municipal au cours de laquelle le budget pour l'année financière 2022 et le PTI (*Programme triennal d'immobilisation*) sera adopté.

Lors de cette session, qui sera tenue **mardi 21 décembre 2021 à 20h00**.

Les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le PTI.

Donné à Saint-Ignace-de-Loyola ce 1<sup>er</sup> jour de décembre 2021.

Mélanie Messier, DMA  
Secrétaire-trésorière & directrice générale